

PRESTATIONS EN ASSURANCES DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS DE LA BOULANGERIE

Solutions complémentaires adaptées à vos besoins



ASSURANCES DE PERSONNES

Prévoyance
Retraite
Complémentaire santé
Assurance emprunteur
Homme clé



ASSURANCES DE BIENS

Multirisque
Risques industriels
Responsabilité civile
Flotte Auto
Auto mission
Garantie Décennale
Marchandises transportées
Dommage ouvrage
Cyber-risques
Responsabilité sociale employeur
Protection juridique

Bénéficiez d'un rapport d'analyse de vos contrats existants



POINTS FORTS



AXES D'AMÉLIORATION

■ COUVERTURE NATIONALE

UN MAILLAGE RÉGIONAL QUI S'APPUIE
SUR DES ÉQUIPES DE PROXIMITÉ

www.clcassurances.com

Mail : servclient@groupe-clc.com - Tél. : 05 57 87 72 00
Siège social : Allée de Brazzaville - CS 70189
33882 Villenave d'Ornon Cedex



CONTRAT MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

GARANTIES SPÉCIFIQUES À VOTRE ACTIVITÉ

Volet 1



UNE PROTECTION OPTIMALE POUR VOS LOCAUX ET BIENS PROFESSIONNELS

Volet 2



UNE VÉRITABLE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI

- Votre contenu (matériel, appareils, four, mobilier y compris sur vos terrasses...) en **valeur à neuf y compris en cas de bris ou de dommage électrique** (vétusté maximale retenue de 50%) ;
- Vos **stores, auvents...** de moins de 7 ans y compris en tempête ;
- Vos **fonds et valeurs majorés de 50% en cas de vol** durant un jour férié ou un samedi ;
- Vos **marchandises réfrigérées** y compris en cas d'erreur humaine ;
- Vos **marchandises en cours de fabrication** suite à bris de machine ou dommage électrique ;
- Vos **marchandises transportées et les aménagements du véhicule** y compris sur les foires, salons et manifestations

Volet 3



UNE RÉELLE SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nous garantissons la perte d'exploitation (perte de marge brute) pour le paiement de vos charges fixes :

- Suite à un sinistre (incendie, dégâts des eaux, événements climatiques et catastrophes naturelles...) ou à un bris de machine à hauteur de **100% de votre chiffre d'affaire annuel HT sans franchise pendant 24 mois** ;
- Suite à vol, vandalisme, interruption du courant électrique, fermeture administrative...
- Suite à la fermeture pour sinistre d'un professionnel voisin engendrant une perte de chiffre d'affaires pour la boulangerie...

Nous garantissons la perte de valeur vénale de votre fonds de commerce jusqu'à 150% de votre chiffre d'affaires annuel HT.



FRANCHISES FAIBLES

MONTANTS DE GARANTIES ÉLEVÉS ET ADAPTÉS À VOS BESOINS RÉELS



Le meilleur moyen de vous protéger contre les incendies est de faire contrôler annuellement vos extincteurs et vos installations électriques par un organisme agréé.

Le Groupe CLC offre une remise tarifaire annuelle de minimum 15% sur la prime d'assurance multirisque sur présentation des certificats Q4 et Q18.

Certificat Q4 : Vérification annuelle des matériels mobiles de lutte contre l'incendie

Certificat Q18 : Vérification annuelle de vos installations électriques



Organisme visant à maîtriser les risques techniques, humains et environnementaux à travers des inspections et un accompagnement technique.

Le Groupe CLC a négocié pour vous des conditions exclusives auprès de son partenaire l'APAVE pour que protéger votre outil de travail et vos salariés ne vous coûte rien !

Exemple : Boulangerie surface < 500 m²

Prix forfaitaire /visite : 200 € HT+ Attestation Q18 APSAD : 30 € (prix annuel de la certification étant largement pris en charge par la réduction annuelle accordée par CLC)